

Votre carte vous donne accès aux 5 déchèteries de Montélimar-Agglomération.

Déchèterie du LOGIS NEUF	Déchèterie de CONSTANTIN	Déchèterie Les LÉONARDS	Déchèterie Les PRÉSIDENTS
Chemin du Broquet 26270 Saulce-sur-Rhône Coord. GPS : 44.6760 - 4.7928	Chemin de Vermonon 26740 Montboucher-sur-Jabron Coord. GPS : 44.5543 - 4.8338	Chemin des Léonards 26200 Montélimar Coord. GPS : 44.5840 - 4.7489	Boulevard du Président René-Coty 26200 Montélimar Coord. GPS : 44.5369 - 4.7641
OUVERTURES	LUNDI - MARDI - MERCREDI	JEUDI - VENDREDI - SAMEDI	DIMANCHE UNIQUEMENT POUR LES LÉONARDS ET LES PRÉSIDENTS
HORAIRES D'ÉTÉ	14 h - 19 h	9 h - 11 h 45 / 14 h - 19 h	9 h - 11 h 45 Accès interdit aux professionnels
HORAIRES D'HIVER	14 h - 17 h 30	9 h - 11 h 45 / 14 h - 17 h 30	

*HORAIRES Été / Hiver = Calqués sur le changement d'heure.

Déchèterie de LA LAUPIE	OUVERTURES	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI
Quartier Roussas 26270 La Laupie Coord. GPS : 44.6099 - 4.8572	HORAIRES	9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Tout dépôt en déchèterie est un geste citoyen permettant de protéger l'environnement et de valoriser les déchets.

La récupération de déchets déposés dans les bennes est interdite.
Chiffonnage interdit.

Un doute ?
Le gardien est là pour vous orienter.

Pour plus de renseignement contacter Montélimar-Agglomération :
Maison des Services Publics - 1 Avenue Saint Martin - 26200 Montélimar
Tél. 04 75 00 64 41 - contact@montelimar-agglo.fr - www.montelimar-agglo.fr



GUIDE PRATIQUE

des déchèteries intercommunales



Source : IGN-F - BD TOPO® - 2013

Version Avril 2014

montélimar
agglomération



Conditions d'accès

	Particulier	Professionnel
Véhicules de Classe 1  Remorque avec PTAC inférieur ou égal à 500 kg. Photos données à titre indicatif. Liste non exhaustive.	Gratuit et illimité  ou carte équivalente	12 passages gratuits par an puis 40 € par passage 3m³ maximum par passage Accès interdit le dimanche 
Véhicules de Classe 2 PTAC maximum autorisé : 3,5 tonnes  Remorque avec PTAC supérieur à 500 kg. Photos données à titre indicatif. Liste non exhaustive.	12 passages gratuits par an puis 40 € par passage 3m³ maximum par passage 	

Déchets acceptés / refusés

TYPE DE DECHETS	Particulier	Professionnel
 ENCOMBRANTS / DÉCHETS ULTIMES (matelas, meubles, fauteuils, objets volumineux non valorisables...)	✓	✓
 GRAVATS (pierres, briques, béton, tuiles...)	✓	✓
 VÉGÉTAUX (tonte de pelouses, taille de haies, branchages, feuilles mortes...)	✓	✓
 BOIS BRUT (palettes, caissettes, panneaux et bois d'ameublement)	✓	✓
 FERRAILLE	✓	✓
 CARTONS (non souillés et vidés de toute impureté [plastique, polystyrène...])	✓	✓
 DEEE (audiovisuel, informatique, électroménager, électronique...) Pour les professionnels, les DEEE sont acceptés en très petite quantité et doivent être issus de travaux réalisés chez un particulier.	✓	✓
 EMBALLAGES-PAPIERS (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques, papiers et cartonnets)	✓	✓
 VERRE	✓	✓
 TEXTILES	✓	✗
 HUILES DE VIDANGE USAGÉES	✓	✗
 HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES	✓	✗
 DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) bidons souillés, produits d'entretien et de nettoyage, produits chimiques, peintures, vernis, laques, anti-rouille, colle, solvants, radiographies, produits de traitement (xylophène, désinfectant, fongicide...), produits peu ou très réactifs, batteries, piles, accumulateurs, cartouches d'imprimante...	✓	✗
 PNEUS VL sans jante UNIQUEMENT à la déchèterie des Présidents.	✓	✗
 AUTRES DECHETS Déchets industriels, Déchets putrescibles (sauf déchets de jardin), Produits dangereux, corrosifs non ménagers, explosifs ou instables, Pneumatiques autre que VL, Cadavres d'animaux, Produits radioactifs, Amiante (hors collecte spécifique), Déchets amiantés, DASRI, Médicaments, Éléments mécaniques de véhicules, bouteilles de gaz. Liste non exhaustive.	✗	✗

Appareils Electriques et Electroniques (DEEE) : Pensez au « 1 pour 1 »

Lorsque vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil, vous payez aujourd'hui une éco-participation. Elle signifie que le commerçant doit obligatoirement reprendre votre ancien appareil pour permettre sa valorisation.

Cartes d'accès : Questions/ Réponses

■ Ma carte d'accès est-elle encore valable ?

Je réside sur l'ancien territoire de la CCPM, ma carte n'est plus valable.



A échanger dans ma Mairie contre



Je réside sur l'ancien territoire de Montélimar-Sésame, pas de changement.



A conserver, équivalent à



■ Comment obtenir une carte d'accès ?

- En vous rendant au siège de Montélimar-Agglomération, à Montélimar, muni des justificatifs demandés* : la carte vous sera délivrée sur place.

- En envoyant un formulaire de demande.

> **Retrait du formulaire** : En déchèterie, sur le site www.montelimar-agglo.fr, dans votre mairie (à l'exception de Montélimar), ou au siège de Montélimar-Agglomération.

> **Retour du formulaire** :

- Dans votre Mairie (à l'exception de Montélimar)

- ou par mail/fax/courrier à Montélimar-Agglomération (voir au dos)

la carte sera envoyée à votre domicile sous 15 jours à compter de la réception du formulaire.

* **Justificatifs demandés** :

- Pour les **PARTICULIERS** ayant un véhicule de **CLASSE 1** : Un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

- Pour les **PARTICULIERS** ayant un véhicule de **CLASSE 2** : Copie de la carte grise et une pièce d'identité.

- Pour les **PROFESSIONNELS** : Copie du document attestant la création de l'entreprise daté de moins de 3 mois (extrait K-BIS, avis INSEE, extrait du registre des répertoires des métiers...).

La 1^{ère} carte est délivrée gratuitement.

■ Je suis un particulier et je loue ou je me fais prêter un véhicule de classe 2 pour un déménagement, une livraison ou autre et je souhaite l'utiliser pour aller en déchèterie, est-ce possible ?

Oui l'accès est possible. Vous devez présenter votre carte "jaune" PARTICULIER au gardien et votre passage sera enregistré en AUTORISATION EXCEPTIONNELLE. En cas de fraude ou d'abus, le passage pourra être refusé.

■ J'ai perdu ma carte d'accès que dois-je faire ?

Particulier ou professionnel, je dois immédiatement le signaler à Montélimar-Agglomération afin que ma carte soit désactivée. Le renouvellement de la carte sera facturé 10 euros.

ATTENTION, la carte d'accès est obligatoire.
Elle doit être présentée au gardien à chaque passage.